



Déclaration préalable UNSA-Éducation

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil Départemental, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Nous souhaitons revenir sur plusieurs points concernant la rentrée 2016.

La mise en place du dispositif de sécurisation des écoles a créé une nouvelle contrainte pour les écoles. Nous estimons que le cadre sécuritaire n'est pas de la compétence des collègues directeurs et enseignants, et qu'ils doivent donc être accompagnés pour sa mise en place. Faire le vigile à l'extérieur de l'école augmente également le temps de travail des collègues sans qu'il ne soit prévu de cadre précis pour cela.

Pour continuer sur le temps de service des enseignants, nous relevons que les tâches s'alourdissent de plus en plus pour nos collègues qui sont au bord de l'asphyxie :

108h théoriques, soit 3h par semaine, prévues au long de l'année pour les tâches administratives, le temps de rencontre des familles, les réunions de concertation à divers niveaux, la formation continue. Ce cadre désormais "explose" sous l'accumulation des nouvelles sollicitations... ainsi depuis la rentrée de septembre :

- appropriation des outils de l'Environnement numérique de travail
- familiarisation à LSUN (outil non finalisé qui plus est).
- Mails en tout genre nous renvoyant de nos boîtes professionnelles aux boîtes I Prof, notamment en début d'année...
- refondation de l'école et ses nouveaux programmes qu'il faut prendre en compte...

La généralisation du numérique dans nos pratiques de travail ou de classe nécessite du temps et des moyens.

L'UNSA-ÉDUCATION porte ainsi dans ses mandats l'exigence d'un abaissement du temps d'enseignement à 23 h pour tous (au lieu de 24h actuellement). En effet, la France continue d'imposer à ses écoliers le nombre d'heures de classe le plus important des pays de l'OCDE. Notre système reste toujours marqué par la quantité, et ce plus par principe que par souci d'efficacité. Cependant, **pour l'UNSA-éducation, intérêt des personnels et intérêt des élèves ne doivent pas s'opposer mais se concilier.**

Pour l'UNSA-éducation, l'ensemble des 108 heures ne sont pas de trop. Il faut donc une organisation du service des PE qui permette de conserver les APC partout où les enseignants le souhaitent, tout en libérant totalement les 108 heures.

Ce temps est essentiel dans la construction d'une école au service de la réussite des élèves, tout en apportant reconnaissance et confiance aux professionnels que nous sommes.

Concernant les écoles, nous nous félicitons que certains secteurs aient créé de nouveaux groupes scolaires avec des améliorations notables en terme de locaux comme à Voves ou à Dangers. Nous pensons aussi que les écoles à 1 classe sont peu appropriées et que le nombre des classes de ce type doit être si possible réduit.

Toutefois nous nous interrogeons sur les tailles optimales des grosses écoles qui génèrent parfois des situations difficiles. Nous pensons que ni la classe isolée, ni les écoles au-delà de 15 classes (en primaire) n'offrent des conditions optimales. Une attention particulière doit aussi être apportée aux écoles en zone prioritaire dans les implantations nouvelles.

Nous nous félicitons de la mise en place des dispositifs de l'accueil des moins de trois ans et des maîtres supplémentaires en zone prioritaire et pensons que cela pourrait être étendu à l'ensemble des écoles d'Eure et Loir en manifestant le besoin.

Nous souhaitons revenir également sur la politique de la ville de Dreux en terme de restauration scolaire : la priorité y est donnée aux familles dont les 2 parents travaillent mais nous pensons que cela constitue une discrimination, en effet pour les familles en situation de pauvreté, la cantine est un lieu de socialisation qui permet aussi d'accéder à un repas équilibré.

Dernier point sur les rythmes scolaires : nous notons que les propositions évoluent positivement avec davantage de propositions en direction des familles dans un esprit de co-éducation, cela demeure cependant inégal d'une commune à l'autre. Pour l'UNSA Education, ces propositions doivent rester gratuites pour garantir l'égalité d'accès pour tous à l'offre éducative.

En ce qui concerne le second degré, nous regrettons les effectifs qui ont encore augmenté par rapport à l'an dernier dans des collèges comme ceux de Anet, Maintenon, ou Illiers-Combray par exemple. Même si quelques divisions ont été ouvertes en supplément juste avant la rentrée, cela ne se fait pas du tout dans les mêmes conditions que lors de la Dotation Horaire Globale, et tous s'en ressentent, élèves comme professeurs.

Au niveau des effectifs, nous sommes très inquiets également de la situation des Unités Locales d'Inclusion Scolaire (ULIS) qui, d'après les textes fondateurs, devraient accueillir chacune au maximum 10 élèves. Cela fait des années qu'en Eure-et-Loir, elles accueillent 12 élèves. A cette rentrée, on est passé à un effectif de 13 ! Certes l'ouverture prévue d'une ULIS au collège Marcel Pagnol de Vernouillet pour septembre 2017 allègera le secteur Drouais, mais qu'en sera-t-il des autres secteurs ? Et comment gérer l'inclusion lorsqu'on est déjà à 29,33 élèves en moyenne comme au collège Emile Zola de Châteaudun pour le niveau 5^e ?

Par contre, nous nous félicitons de l'augmentation des postes d'assistants d'éducation, avec une répartition plus égalitaire sur le territoire en fonction des besoins. Là aussi, le fait que les contrats aidés du type CUI aient été renouvelés en Vie Scolaire permet un meilleur encadrement des élèves et de

ce fait, contribue à établir une meilleure ambiance de travail au sein des établissements.

Par contre, ces contrats CUI n'ont pas bénéficié de renouvellement quand les personnels étaient affectés dans les secteurs du secrétariat ou de la gestion. Cela met donc en difficulté nombre d'équipes administratives, notamment dans les petits établissements.

Au niveau du fonctionnement des collèges, nous aimerions également connaître l'avenir que le conseil départemental va donner à l'équipement informatique et numérique des établissements. En effet, nous sommes loin des 100% de salles équipées de vidéoprojecteurs, de nombreux établissements ne possèdent encore aucun TBI, et le matériel fourni par ADN lors du début de contrat en 2007, non renouvelé contrairement à ce qui été prévu initialement, se trouve de plus en plus dépassé par l'évolution des logiciels.

A cette rentrée, la réforme du collège est mise en place, avec entre autres l'Aide Personnalisée et les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires. Ces nouveaux dispositifs ont déjà permis de créer davantage de lien dans les équipes éducatives, même si le démarrage est encore balbutiant. De 2h45 cette année, nous passerons à 3h de marges-profs par division à partir de l'an prochain. L'UNSA-éducation a d'ores et déjà obtenu qu'un collège qui le souhaite, puisse donner un peu plus de marge-profs à un niveau qui en aurait besoin.

Enfin, nous vous rappellerons que nous demandons un transfert de murs à murs pour les élèves, les enseignants et les personnels du collège Jean Moulin. Pouvez-vous d'ores et déjà nous présenter les plans de ce nouveau collège ?